

Image not found or type unknown



Conflit droit de passage avec voisin

Par **Lise Rose**, le **01/01/2012 à 22:33**

Bonjour,
Nous venons d'acquérir un terrain en 02/2011 non constructible .
Sur cet acte , il n'y a pas de servitude notée pour le voisin sauf au profit de la SIVOM (convention de passage de canalisations)
Nous avons bien demandé au notaire si ce voisin avait un droit de passage . Réponse NON
Aujourd'hui , il nous menace avec un acte de 1905 .
Peut on revenir en arrière après temps d'années ?
Il nous ordonne de lui laisser la clé du portail , et même ce jour il a mis une chaîne cadenassée sur le portail et nous disant que demain il va le faire enlever . Nous demande même de pousser notre clôture ... conteste la limite également.
A t il le droit ? quel est notre recours ? fait on intervenir l'huissier pour constater la chaîne cadenassée ?
Merci de votre aide
Bien cordialement